

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

RÈGLEMENT N°1151-25

RÈGLEMENT N°1151-25 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME  
N°1129-24 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE L'AIRE DE  
CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE

---

CONSIDÉRANT QUE	l'article 113 de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (L.R.Q., A-19.1) autorise toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa réglementation d'urbanisme relativement au zonage ;
CONSIDÉRANT QUE	le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté le Règlement n° 1129-24, entré en vigueur le 19 juin 2025 ;
CONSIDÉRANT	la volonté du Conseil de modifier les limites de l'aire de confinement du cerf de Virginie afin de mettre la carte à jour avec la cartographie du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Montcalm ;
CONSIDÉRANT QU'	un avis de motion a été donné à la séance du conseil le 12 août 2025 par Monsieur Benoit Ricard et que le projet a été déposé lors de cette même séance;
CONSIDÉRANT QU'	une assemblée publique de consultation a eu lieu le 2 septembre 2025;
IL EST PROPOSÉ PAR APPUYÉ PAR	Monsieur Benoit Ricard Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU QU'il soit statué, décrété et ordonné, par le présent règlement, que le règlement n°1129-24, tel qu'amendé subséquentement, est modifié de la façon suivante :

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

À l'annexe A, la carte 1 de l'annexe 2 est modifiée afin de modifier les limites de l'aire de confinement du cerf de Virginie. Voir les croquis avant et après à l'annexe 1.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement modifie le règlement numéro 1129-24 concernant le plan d'urbanisme.

#### ARTICLE 4

Le présent Règlement 1151-25 entrera en vigueur conformément à la loi.

*(signé)*

Monsieur Jean-Pierre Charron  
Maire

*(signé)*

Madame Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Avis de motion : 12 août 2025

Dépôt du projet : 12 août 2025

Consultation publique : 2 septembre 2025

Adoption finale : 9 septembre 2025

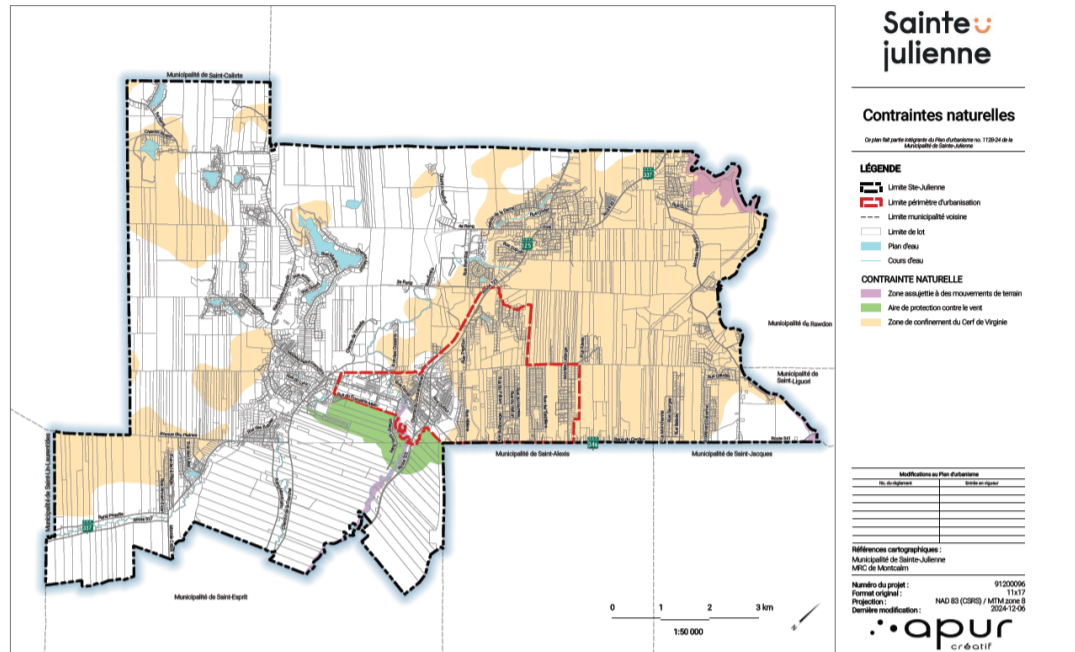
Certificat de conformité MRC : 24 septembre 2025

Avis de promulgation : 29 septembre 2025

# Annexe 1

## Avant

ANNEXE 2



## Après

